



FACULTÉ  
DE DROIT

REGLEMENT DE SCOLARITE ET D'EXAMENS  
DU PARCOURS **DROIT ET SCIENCE  
POLITIQUE**  
DE LA LICENCE MENTION DROIT  
  
ANNEE 2023-2024

Vu le Code de l'Éducation, notamment son article L. 713-9 ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin Lyon 3 ;

Vu les statuts de la Faculté de droit ;

Vu la Charte des examens de l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Règlement adopté par le Conseil de Faculté le 16 juin 2023 et par la Commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 27 juin 2023.

Observation : Le présent règlement est applicable à tous les étudiants de licence, à compter de la rentrée universitaire 2023-2024.

**Dans toute correspondance avec l'administration et les enseignants, seuls les courriers envoyés par le biais de l'adresse électronique institutionnelle ([prenom.nom@univ-lyon3.fr](mailto:prenom.nom@univ-lyon3.fr)) font foi.**

### **Article 1. Champ d'application**

Le présent règlement général s'applique aux étudiants admis dans le parcours Droit et Science politique via la plateforme Parcoursup et régulièrement inscrits au sein de l'Université Jean Moulin Lyon III.

Compte tenu de la réforme par cohorte du parcours Droit et Science politique, ce règlement d'examen s'applique uniquement aux étudiants de première année du parcours pour l'année universitaire 2023-2024.

### **Article 2. Présentation du parcours.**

Le parcours Droit et Science politique est un parcours bi-disciplinaire permettant l'obtention du diplôme de Licence mention droit.

Au cours de chaque année, les étudiants suivent les enseignements de la majeure Droit et ceux de la mineure Science politique. Le détail des enseignements est disponible dans les tableaux des modalités de contrôle des connaissances et des compétences qui closent le présent.

### **Article 3. Règlement d'examen.**

Les étudiants inscrits dans le parcours Droit et Science politique sont soumis au règlement d'examen du parcours Droit, sous réserve des dispositions qui suivent.

Parcours Droit et Science politique 1<sup>ère</sup> année

Matière	Nombre d'heures d'enseignement		Répartition des ECTS	ECTS de la matière	Modalités des examens (Session normale et de remplacement)	Seconde chance
	CM	TD				
Majeure					40 ECTS	Épreuve de 3h de culture juridique fondamentale portant sur chacune des matières donnant lieu à un examen terminal.
Unité fondamentale					32 ECTS	
Introduction générale au droit	24h		3	3	Écrit anticipé	
		7h30	0			
Droit civil	72h		7	11	Écrit annuel de 3h	
		30h	4			
Droit constitutionnel	72h		7	11	Écrit annuel de 3h	
		30h	4			
Histoire du droit	72h		7	7	Écrit annuel de 3h (si TD suivis) ou de 2h (pour les parcours ne comprenant pas la matière en TD)	
Unité transversale					8 ECTS	
Anglais juridique	32h			4	QCM annuel 1h30	
Maîtrise de l'information		1h30		2	Note de participation	
Outils numériques et Projet personnel et professionnel	2h			1	Note de participation	
Ecri+				1	Positionnement	

Matière	Nombre d'heures d'enseignement		Répartition des ECTS	ECTS de la matière	Modalités des examens (Session initiale et de remplacement)	Seconde chance	
	CM	TD					
Mineure du semestre 1 – 10 ECTS							
Histoire des idées politiques	24h			3	QCM de 30 minutes ou QRC d'1h	Écrit de 2h portant sur chacune des matières donnant lieu à un examen terminal (QRC, une question par matière)	
Introduction historique aux relations internationales	24h			3	QCM de 30 minutes ou QRC d'1h		
Introduction à la science politique	24h		2	4	Écrit 2h (QRC)		
		10h	2		Contrôle continu		
Mineure du semestre 2 – 10 ECTS							
Vie politique française	30h			4	Écrit mutualisé de 3h		
Sociologie politique	30h			4			
Méthodes et techniques des sciences sociales		20h		2	Contrôle continu		